

# FOUQUEBRUNE info

Mai

2019

N° 88

## Sommaire

Le mot du maire	p1
Bilan financier 2018	p2
Taux d'imposition	p2
Subvention 2019	p2
Ecole : CDC et commune	p2
Voie communale, chemin rural...	p3
Randonnée à cheval	p3
Kombi Beogo Guié	p3
Ball Trap	p3
Semaine du cyclotourisme	p3
Rappel de quelques règles	p4
Sur votre agenda	p4
Informations pratiques	p4

## Bulletin d'information locale

Edité sous la responsabilité du Conseil municipal de Fouquebrune



Charmant à cheval - CDTE16



Trec attelé - Charmant - CDTE16



## Le mot du maire

Avec le printemps, c'est l'heure pour les communes de vous présenter le budget. C'est un élément déterminant pour faire le point et parler du futur.

Au chapitre des grands projets, cette année verra le début de travaux de rénovation dans notre salle des fêtes.

Les priorités définies pour ce projet sont :

- La mise aux normes pour l'accessibilité pour tous
- Les économies d'énergie
- Un petit agrandissement pour réorganiser les espaces

La salle sera fermée pendant 1 an environ à partir de septembre 2019.

Ces travaux, d'un montant estimé à 220 000 € HT, permettront de valoriser cet espace qui est le cœur de vie de notre commune.

Tout autour, notre bourg se densifie avec quelques constructions nouvelles.

Tout cela prouve la volonté que nous avons d'entretenir et de développer la vie, l'activité dans notre village, dans notre commune.

*La Maire, Chantale GOREAU*

Ce bulletin est ouvert aux articles et annonces des associations, ils doivent être adressés à la mairie

## Bilan financier 2018

### Budget général

#### Résultat de l'exercice

Fonctionnement 40 223,86 €  
Investissement -36 608,88 €

#### Résultat reporté

Fonctionnement 61 444,81 €  
Investissement 188 687,53 €

**Excédent global de clôture : 253 747,32 €**

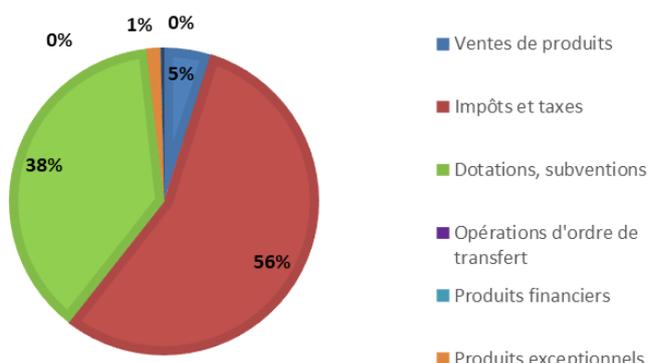
### Budget assainissement

**Excédent global de clôture : 1 364,65 €**

**Reste à réaliser (travaux commandés en 2018 et facturés sur l'exercice 2019) : 108 819,01 €**

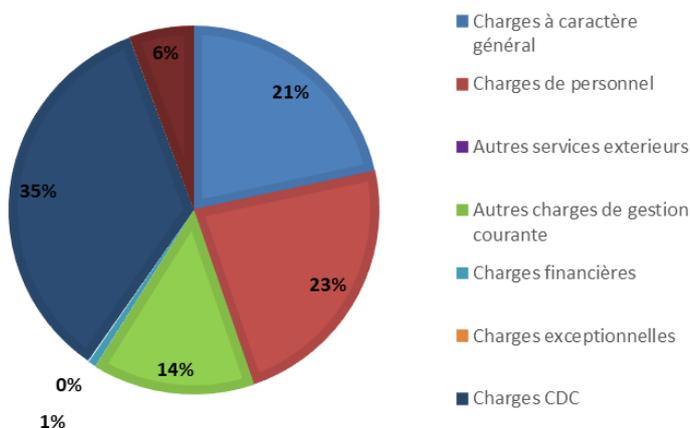
#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

437 436,96 €



#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

397 213,10 €



## Taux d'imposition inchangés

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal a voté le maintien des taux d'imposition en vigueur :

- Taxe d'habitation : 12.63%
- Taxe foncière bâti : 24.02%
- Taxe foncière non bâti : 24.49%

## Subventions 2019

Bénéficiaires	Attribution 2019
France ADOT	50 €
Les restos du cœur	50 €
Association KOMBI BEOGO GUIE	100 €
Un hôpital pour les enfants	50 €
Amicale des donneurs de sang	300 €
Croix rouge	1 000 €
Association des Paralysés de France	30 €
Comité des fêtes	1 800 €
ASPLPHL Créa Danse	50 €
Dans'art	600 €
Ste chasse Fouquebrune	200 €
Amicale du temps libre	100 €
Amicale des anciens combattants	60 €
Association sportive Villebois (Hand Ball)	175 €
ASVHB (football)	275 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 840 €</b>

## Ecole : Communauté de communes et Commune

Depuis juillet 2017, la compétence scolaire est exercée par la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne à la place de la commune de Fouquebrune.

Qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'est ce qui a changé ? L'école de Fouquebrune accueille les enfants de la commune de Fouquebrune et de la commune de Torsac en raison de l'existence d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) entre ces 2 écoles. Cela n'a pas changé.

Aujourd'hui l'école de Fouquebrune est gérée par la CDC Lavalette Tude Dronne : inscriptions des élèves, organisation du temps scolaire, mise en place des services cantine et garderie, recrutement et paiement des personnels, attribution des dotations pour la scolarité des élèves...

En contrepartie de ce transfert de compétences, la commune de Fouquebrune verse à la CDC une attribution de compensation de 90 600 euros.

Etant données les attributions de compensation, c'est la CDC qui alloue des crédits pour les fournitures pédagogiques et verse des crédits pour les projets des classes et les transports à savoir :

- Fournitures : 25 € par élève et 400 € par classe soit 3025 € en 2018
- Fournitures papier : 3€ par élève et 60 € par classe soit 399 € en 2018
- Projets et transport sorties : 23 € par élève et 900 € par classe soit 4379 € en 2018.

Cette année, le conseil municipal de Fouquebrune a donné son accord pour une subvention exceptionnelle pour le projet de séjour dans l'Ile d'Oléron.

La commune peut servir de relai pour certaines démarches, inscriptions par exemple. C'est elle qui met en place le ramassage scolaire porte à porte. La CDC organise le transport d'école à école Fouquebrune Torsac.

La commune de Fouquebrune met son employé municipal à disposition pour l'entretien des espaces verts de l'école et pour toutes les interventions d'urgence et de dépannage dans les locaux. Notre volonté est de créer les meilleures conditions d'accueil à l'école pour nos enfants.

## Voie communale, chemin rural ou chemin de randonnée.... Comment s'y retrouver ?

La voie communale fait partie du domaine public de la commune. La compétence voirie communale a été transférée à la CDC Lavalette Tude Dronne.

Le chemin rural fait partie du domaine privé de la commune. Il présente trois critères cumulatifs : il appartient aux communes, est affecté à l'usage du public, et n'est pas classé comme voie communale.

Intégré au domaine privé de la commune, il bénéficie d'un régime juridique particulier.

Contrairement aux voiries communales, l'entretien des chemins ruraux ne constitue pas une dépense obligatoire.

En 2018, trois voies communales ont été déclassées (VCn°2, VCn°228, VCn°249). Elles se situent au Chalumeau, à Fougère et au Roc. Elles ont été déclassées en raison de leur très faible fréquentation, de leur dangerosité. De ce fait elles sont devenues des chemins ruraux.

Les chemins de randonnée sont des chemins ruraux qui sont inclus dans un plan départemental (le Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée ou PDIPR). Ils sont imprescriptibles et de ce fait ne peuvent être vendus ou cédés à un tiers. Ils peuvent faire l'objet de circuits balisés, voire de plaquettes à télécharger sur internet ou à acheter en office de tourisme. Notre commune comporte ainsi quatre circuits de randonnée.

Ces chemins sont répertoriés et sont entretenus au moins une fois par an. Notre communauté de communes finance l'entretien des parties non mécanisables (donc que l'on ne peut entretenir avec un tracteur) des chemins d'intérêt communautaire (intérêt lié au patrimoine bâti ou naturel). La commune finance le reste des chemins. Sur notre territoire, ce sont les APHL (Amis du Patrimoine d'Horte et Lavalette), chantier d'insertion, qui entretiennent les parties non mécanisables.

## Randonnée à cheval



Depuis maintenant un an le CDTE 16 (Comité Départemental de Tourisme Equestre) a son siège sur notre commune. Le but de cette association est de promouvoir les randonnées équestres et de faire connaître notre région en chevauchant sur nos chemins ruraux.

De plus, le CDTE organise des TREC (Technique de Randonnée Equestre et de Compétition), concours officiel à la Fédération Française d'Équitation qui se déroule sur une journée et qui se décompose en 3 épreuves, le POR (Parcours d'Orientation et de Régularité), les Allures, et le PTV (Parcours en Terrain Varié).

Dans les alentours de notre commune, le dimanche 07 Juillet vous pourrez admirer les concurrents en attelage ou monté dans le parc

du Château de la Mercerie et en septembre (les 6, 7 et 8) à Charmant lors de la manifestation « Charmant à Cheval » qui fête cette année ses 20 ans.

D'autres concours et randonnées ont lieu sur la Charente notamment à Jauldes, St Gourson, Rioux-Martin... Le CDTE essaie de faire connaître au mieux les paysages variés entre vigne et vallée de notre département.

*Responsable de l'association : Betty Gendronneau, Marsac Fouquebrune*

## Kombi Beogo Guiè

L'association Kombi Beogo Guiè soutient depuis plus de 20 ans une pouponnière d'un village du Burkina Faso, "Guiè".

Notre association organise une manifestation le dimanche 19 mai à partir de 15 h, dans la grange, située au lieu-dit "Le Joufferoux" à Voulgézac (près de Mouthiers-sur-Boëme). Au programme, théâtre pour toute la famille avec la pièce "Mémé Calins-Chnikov" par la troupe FREINESIE ; puis vers 16 h, mise à disposition de jeux (Ah-Toupie).

Tarifs : - 3 ans : gratuit ; 3-12 ans : 3€ ; + 12 ans : 5€

*Pour nous joindre : Facebook : Kombi Beogo Guiè - 06.49.95.74.53 - 06.77.74.45.84*

## Ball Trap

Cette année, la société de chasse de Fouquebrune organise son ball trap durant le week-end de la Pentecôte (du samedi 8 au lundi 10 juin 2019).

Trois fosses et un mur de battue seront disponibles de 10h à 12h et de 14h à 20h. Des planches d'entraînement seront proposées le matin.

## Semaine du cyclotourisme



La semaine fédérale internationale de cyclotourisme 2019 se déroulera à COGNAC du 04 au 11 août.

Les cyclotouristes viendront à Cognac découvrir la diversité de nos deux Charentes, d'Angoulême à Royan, en parcourant le vignoble Cognacais, chacun adaptera sa journée à ses capacités et à ses envies. Plusieurs circuits seront disponibles : route, VTT, cyclo découverte, marche, Arc en ciel aventure (sport handicap).

VSEC est évidemment impliqué dans l'organisation et est responsable du point d'accueil de Lignièrès Sonnevillè le lundi 5 août. Nous recherchons toujours des bénévoles pour cette journée mais aussi pour la semaine.

Nous avons un circuit de la semaine fédérale qui passe à Fouquebrune le dimanche 04 août. La COSFIC demande aux villages traversés de les décorer avec toutes choses qui touchent de près au vélo (vieux vélos repeints, vieilles roues décorées etc.) Donc nous demandons aux fouquebrunois de se mobiliser pour que nos cyclotouristes se souviennent de notre village.

*Contacts : Jean-Claude Vergnaud 06 03 83 63 22 - <https://www.cognacsf2019.com>*

## Rappel de quelques règles



### Prévention des incendies

Arrêté préfectoral du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air

Le **brûlage des déchets verts est formellement interdit sur l'ensemble du département depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018**. Ils doivent être évacués vers les déchetteries environnantes.

Concernant les **résidus agricoles**, les brûlages de paille sont interdits (conditionnalités PAC), le brûlage des autres résidus agricoles est soumis à autorisation (déclaration à effectuer en mairie).

Le brûlage des déchets ménagers est strictement interdit.

L'utilisation des barbecues est règlementée, ceux-ci doivent notamment être placés à 5 mètres minimum de toute matière inflammable (herbes sèches, arbres, papiers...).

L'intégralité de l'arrêté préfectoral est disponible en mairie et sur le site de la préfecture.



### Ordures ménagères

Ne sortir les conteneurs et sacs poubelles qu'en fin de journée (surtout en période de chaleur) afin d'éviter les odeurs incommodantes.

Vérifier que les sacs ne sont pas ouverts avant d'être placés sur le domaine public.

Les sacs jaunes doivent être sortis la veille du jour de ramassage.

**Les dépôts sauvages de déchets de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, encombrants...) sont interdits sur l'ensemble du territoire.**



### Bruits de voisinage

Pour rappel, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des engins thermiques ou générant du bruit ne sont autorisés que sur les plages horaires suivantes :

- **Les jours ouvrables** : de 8h30 – 12h et de 14h30-19h30
- **Les samedis** : de 9 – 12h et de 15h – 19h
- **Les dimanches et jours fériés** : de 10h – 12h

Concernant l'utilisation des radios, télévisions, instruments de musique... , les propriétaires sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.



### Animaux

Les propriétaires d'animaux sont tenus :

- De préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit,
- D'éviter la divagation de leurs animaux
- De ramasser leurs déjections sur la voie publique

## Sur votre agenda

**Kombi Beogo Guiè - Théâtre familial**  
19 mai 2019 à 15h  
« Le Joufferoux » à Voulgézac

**Ball trap**  
8 au 10 juin 2019  
Organisé par la Société de Chasse de Fouquebrune

**CDTE 16 - Trec monté et attelé**  
7 juillet 2019  
Parc du Château de la Mercerie

**Charmant à cheval**  
6 au 9 septembre 2019  
Organisé par le CDTE 16

## Informations pratiques

### Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

**Mardi** : 09 h 00 à 12 h 00  
**Mercredi** : 09 h 00 à 12 h 00 – 13 h 00 à 16 h 00  
**Judi** : 14 h 00 à 17 h 30  
**Vendredi** : 09 h 00 à 12 h 00 -13 h 30 à 17 h 00

Tél : 05 45 24 58 89  
Fax : 05 45 24 05 57  
e-mail : [fouquebrune@orange.fr](mailto:fouquebrune@orange.fr)

### Pharmacies de garde

A partir du samedi 20h au dimanche matin 09h.  
A partir du dimanche 20h au lundi matin 09h.  
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême.

Pour la journée du dimanche, de 09 à 20h, la pharmacie de garde est celle du secteur, indiquée dans la presse.

### Médecins de garde

**POUR CONNAÎTRE LE MEDECIN DE GARDE**  
LE WEEK-END : Composer le 15

### Numéros d'urgences

**15** SAMU  
**17** Police ou Gendarmerie  
**18** Pompiers  
**112** Numéro d'urgence européen  
**115** SAMU Social (hébergement d'urgence)  
**119** Enfance en danger